



FNEE CGT

Fédération Nationale
des personnels

*des ministères de l'Écologie,
de la Cohésion des Territoires, de la Mer,
des Transports et du Logement*



Fédération Nationale de l'Équipement et de l'Environnement CGT - 263 rue de Paris - case 543 - 93515 Montreuil Cedex
Tél. : 01 55 82 88 75 - Mail : fd.equipement@cgt.fr - Site internet : www.equipementcgt.fr

Compte-rendu CGT de la réunion du 10 décembre 2021

Première réunion relative à la bascule au RIFSEEP des corps techniques 2ème phase de concertation (gestion 2022)

Le DRH annonce que le décret relatif au paiement de l'année de retard est signé et qu'il devrait paraître sous peu au Journal Officiel.

Les agents dont la quotité de travail a baissé en 2021 se verront appliquer la bascule en 2022 (avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2021). L'administration va se servir du paiement de l'année de retard pour amortir la baisse de leur rémunération indemnitaire.

Harmonisation indemnitaire des catégories administratives entre ministères

Suite au rendez-vous salarial d'hier avec la ministre de la Fonction Publique, le DRH annonce qu'il y aura bien une harmonisation indemnitaire des catégories administratives entre ministères pour rattraper les différentiels dans les DDI. Pour ce faire, 7 millions d'euros seront accordés au ministère. L'objectif pour le ministère est d'arriver à la référence du socle commun pour les catégories C et B et de faire converger les catégories A. (Discussion avec les autres ministères sur les grilles de fonctions et les socles).

Une unique réunion est prévue début janvier sur ce sujet !

La CGT a rappelé le décrochage des régimes indemnitaires du ministère depuis plusieurs années ainsi que sa revendication première : l'augmentation du point d'indice qui contribue aux cotisations sociales, les régimes indemnitaires venant pour une grande part se substituer à la rémunération de base.

Le RIFSEEP pour les corps techniques en 2022

C'est sur la base du RIFSEEP des catégories administratives que le ministère veut traiter la mise en place en 2022 du RIFSEEP pour les corps techniques.

Si le ministère ne ferme pas la porte pour examiner ce qui existe, par exemple pour les ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement, l'enveloppe de 5 millions d'euros en 2022 dédié à cette réforme ne sera pas pour autant extensible... A noter que pour la première fois le ministère indique qu'il y aura des économies faites sur les élèves ingénieurs qui augmenteront l'enveloppe. Pour la CGT il n'est pas admissible qu'une partie des agents soient spoliés.

L'administration conçoit qu'il faudra prendre en compte certaines spécificités comme les spécialistes, les experts, les double cursus, les qualifiés chercheurs (CESAAR) ...

Un état des lieux non représentatif

L'administration a présenté la répartition des ITPE et TSDD affectés au ministère, soit seulement 8 000 des 15 000 agents concernés. La CGT a donc exigé un complément avec les opérateurs qui représentent la moitié des agents concernés par la bascule.

Dans cette répartition, l'Outre-Mer est considérée comme un service déconcentré, alors que pour la PSR elle était comptée comme un service d'administration centrale. Cette régression est inadmissible, qui plus est dans un contexte de mouvements sociaux importants.